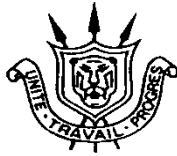


REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général du Gouvernement

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI SUITE A L'AGRESSION DU RWANDA CONTRE LE BURUNDI

- I. Pour la nième fois, le Gouvernement de la République du Burundi vient d'être victime d'une agression armée de la part d'un pays voisin le Rwanda dans la nuit du 16 au 17 novembre 2019.

En effet, au cours de cette nuit, l'armée rwandaise a mené une attaque sur une position militaire de l'armée burundaise située sur le mont Twinyoni, précisément à MARURA en Commune MABAYI de la Province CIBITOKÉ.

Cette attaque s'ajoute à d'innombrables agressions de la part de ce même pays et qui ont fait l'objet de dénonciation auprès des instances régionales et internationales.

Pour rappel :

1. En date du 01 septembre 2015, le Gouvernement de la République du Burundi, par ses lettres n°204.01/1220/RE/2015 et 204.01/1221/RE/2015, a saisi le Président du Comité Interministériel Régional de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) ainsi que le Secrétaire Exécutif de la CIRGL, rappelant la violation, par le Rwanda, du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs ainsi que son Protocole sur la non Agression et la Défense mutuelle.

2. Faisant suite à l'attaque contre le Burundi à partir du Rwanda , le 10 juillet 2015, à Kabarore, et vu que les principaux auteurs du Coup d'Etat manqué du 13 mai 2015 s'étaient retranchés au Rwanda, le Gouvernement de la République du Burundi a sollicité le Secrétariat de la CIRGL d'engager le Mécanisme Conjoint de Vérification Elargi (MCVE) aux fins d'élucider les faits, en précisant le lieu où les combattants ont été formés, identifier le réseau de leur recrutement, leurs formateurs ou instructeurs, ceux qui les équiper et la voie d'acheminement de cet équipement, les responsables et leurs objectifs et faire rapport aux autorités compétentes.

Au terme de sa mission au Burundi, le Mécanisme Conjoint de Vérification Elargi (MCVE/CIRGL) a conclu que les allégations du Rwanda contre le Burundi étaient sans fondement. Malheureusement, le Rwanda a refusé que les mêmes enquêtes soient effectuées sur son territoire pour vérification des entraînements militaires et à l'armement des jeunes burundais pris en otage au camp des réfugiés de Mahama.

3. En outre, le Gouvernement de la République du Burundi a déposé des plaintes aux Instances de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), de l'Union Africaine (UA) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour dénoncer toutes ces agressions, provocations et violations par le Rwanda du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs et son Protocole sur la non Agression et la Défense mutuelle ainsi que d'autres textes internationaux régissant la cohésion pacifique entre les Etats.

4. En dépit de toutes ces plaintes déposées, jusqu'à présent sans suite, le Burundi vient d'être, cette fois-ci, victime d'une attaque perpétrée par l'armée rwandaise dans la nuit du 16 au 17 novembre 2019, dans la Commune Mabayi, en Province de Cibitoke, occasionnant ainsi des dégâts matériels et humains.

Le Gouvernement de la République du Burundi profite de cette occasion pour présenter ses condoléances les plus attristées aux familles des victimes. Le Gouvernement de la République du Burundi profite aussi de cette occasion pour féliciter les Forces de Défense Nationale burundaises pour leur riposte appropriée en repoussant jusque dans leur dernier retranchement, les forces d'agression rwandaises. Le Gouvernement de la République du Burundi encourage les Forces de défense et de sécurité et leur promet qu'il ne ménagera aucun effort pour mettre à leur disposition tous les moyens nécessaires, pour la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de notre chère patrie.

II. De ce qui précède, le Gouvernement de la République du Burundi déplore l'inertie des Instances Régionales et Internationales saisies par le Burundi et profite de cette occasion pour informer la Communauté Nationale et Internationale de ce qui suit :

1. Le Burundi réitère son engagement au respect du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs, son Protocole sur la non agression et la défense mutuelle , ainsi que d'autres textes internationaux régissant la coexistence pacifique entre les Etats.
2. Le Burundi condamne avec la dernière énergie les actes d'agression et de provocation du Rwanda contre le Burundi.
3. Le Burundi ne cédera pas à la provocation, ne tolérera non plus les actes d'agression de ce genre et prendra toutes les mesures appropriées.

4. Le Burundi réitère son appel à l'ONU, à l'UA, à la CIRGL et à l'EAC pour jouer pleinement leurs rôles, notamment en matière du respect et de la mise en œuvre des Conventions tant Internationales que Régionales, particulièrement dans leurs dispositions relatives à la Justice, à la Paix, à la Défense et à la Sécurité.
 5. Enfin, le Burundi demande à toutes ces Organisations Internationales et Régionales de rompre avec le silence pour enfin dénoncer et faire cesser les agissements agressifs du Rwanda contre le Burundi.
- III. Le Gouvernement de la République du Burundi attire l'attention de la Communauté Internationale sur le fait que si rien n'est fait, de tels agissements de la part du Rwanda contre le Burundi constituent une menace pour la paix et la sécurité de toute la Région des Grands Lacs.
- IV. Le Gouvernement de la République du Burundi profite de cette occasion pour mettre en garde le Rwanda pour ces agressions multiformes répétitives contre le Burundi et prend à témoin toute la Communauté Internationale. En cas de récidive, le Gouvernement de la République du Burundi se réserve le droit de légitime défense.
- V. Le Gouvernement de la République du Burundi réitère ses remerciements à tous les pays amis par leur soutien sans faille dans tous ses efforts visant à bâtir la paix, la cohésion nationale, le développement et la relance de l'économie.

VI. Enfin, le Gouvernement de la République du Burundi exhorte le Peuple burundais à rester serein et soudé pour faire échec à toutes ses manœuvres de destabilisation perpétrées par le Rwanda contre le Burundi.

Le Gouvernement de la République du Burundi demande au Peuple Burundais à ne pas prêter main forte à l'ennemi, à ne pas céder à la peur, en vaquant quotidiennement aux travaux de développement, en évitant la fraude qui risque de tendre la perche à l'ennemi du Pays.

Fait à Bujumbura, le 28 Novembre 2019

**LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT
ET PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT**

Prosper NTAHORWAMIYE